

## DROIT DE REPONSE DU RC DU PAYS SIX FOURNAIS

Dans l'article paru le 20 janvier 2017 sur le site du Comité Côte d'Azur de rugby sur Cedric MALLET et le RC SIX FOURNAIS, le RC du PAYS SIX FOURNAIS est mis en cause sans avoir été consulté sur sa version des faits :

A la phrase:

**«D'autres problèmes concernent l'école de Rugby qui a totalement été vidée de sa substance»**

- Il est bien connu de tous que le RC Pays Six Fournais remplit les obligations Fédérales du RC Six Fournais depuis 2003.
- En juin 2016, le Président MALLET a informé les Présidents du RC Pays Six Fournais, qu'il remplirait désormais seul ses obligations Fédérales,
- Il a alors été demandé aux licenciés "par hasard" au RC Six Fournais pour remplir les obligations Fédérales de faire un choix de club,
- La grande majorité des licenciés a désiré muter au Pays Six Fournais pour rester avec leurs copains, éducateurs et encadrants
- Le RC Six Fournais s'est opposé à ces mutations,
- Le Comité Côte d'Azur, après 4 mois de procédures, a décidé de bloquer les mutations de 25 enfants de 5 à 17 ans pour départ massif,
- Le RC Pays Six Fournais a alors saisi le Comité National Olympique du Sport Français à titre de médiateur dans cette affaire.
- Le Conciliateur du CNOSF a relevé des irrégularités de procédures et demandé le déblocage immédiat de ces licences car il n'y avait pas de départ massif, analysé par catégorie comme le prévoit le règlement FFR. Un enfant de moins de 12 ans, se retrouvant par exemple bloqué au RC Six Fournais alors sans licenciés, sans équipe engagé en championnat et sans éducateur diplômé.

**Affirmer que l'école de rugby a été vidée de sa substance un déni de la décision du CNSOF mais également de la volonté des parents et de l'intérêt des enfants**

A la phrase:

**«Le RCSF doit retrouver au plus vite une base saine. Ce sera d'autant plus facile dès lors qu'il aura réglé ses lourds problèmes de voisinage».**

- Le RC PAYS SIX FOURNAIS n'a eu qu'une seule fois un problème de voisinage avec le club des Seniors en 2012, lorsque le Comité Côte d'Azur avait menti au Président Prohlac, à L'adjoint aux sports de la Ville de Six Fours et son député Maire en affirmant que le RC Six Fournais ne pouvait accéder à la Fédérale 2 s'il ne fusionnait pas avec le RC Pays Six Fournais.
- En juin 2016 c'est, nous le rappelons, le Président MALLET qui a informé le RC Pays Six Fournais de cette rupture des relations ayant eu pour conséquence la suppression des terrains pour ses M16 et M18 du Pays Six Fournais afin que le RC Six Fournais remplisse ses obligations Fédérales.
- Pour ne pas avoir accepté l'ordre de donner ses M16 et M18 au RC Six Fournais, car cela n'était pas la volonté des parents et des joueurs qui voulaient continuer dans le même club avec leurs entraîneurs, le Pays Six Fournais est aujourd'hui en conflit avec la Commune, son adjoint aux sports, son député Maire et bien sûr le Comité Côte d'Azur, ce qui lui porte gravement atteinte et met en danger le club. .  
**Le Pays Six Fournais qui est donc bien la seule victime dans cette affaire.**

Christian ARNAUD & Eliane CAYOL  
Co Présidents du RC PAYS SIX FOURNAIS